



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BFL-2019171-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 20 juin 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales**

Dissolution de la régie de Police Municipale de la commune de Dreux



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales
Affaire suivie par Mme Marie-Laure MOHIER
Tél : 02 37 27 71 07
Mél : marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le 20 JUIN 2019

**Arrête portant dissolution d'une régie de recettes
d'Etat auprès d'une police municipale
- Commune de Dreux -**

La Préfète d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-0437 du 11 juin 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Dreux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014013-001 du 14 janvier 2014 nommant Madame Karine LE CLERC en qualité de régisseur titulaire ;

Vu le courrier de la commune de Dreux en date du 20 mai 2019 sollicitant la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale ;

ARRETE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Dreux est dissoute à compter de la remise de service de Madame LE CLERC, régisseur titulaire.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Monsieur le Maire de Dreux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général,

Régis ELBEZ

